

Rapport n° 6

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 4 juillet 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Objet : Engagement de la démarche d'évaluation à mi-parcours en articulation avec l'évaluation finale et le calendrier prévisionnel avec la révision de la Charte

L'évaluation constitue une étape importante dans la vie d'une Charte de Parc. Elle permet de faire un bilan sur ce qui a été réalisé ou engagé, d'identifier les réussites et les difficultés rencontrées, de fixer des priorités pour la suite. L'écriture d'une Charte se réalise tous les 15 ans. Des évolutions du territoire ou encore des changements de politiques publiques peuvent rendre certains engagements moins prioritaires ou au contraire renforcer certains enjeux. Prendre du recul en cours de Charte s'avère donc nécessaire pour l'efficacité et l'efficience de sa mise en œuvre.

Au-delà de ces objectifs, l'évaluation représente un moment privilégié pour se réapproprier le projet de territoire que représente la Charte. Elle permet de réaffirmer une stratégie commune et de réactiver les engagements et les partenariats avec signataires et plus largement les acteurs locaux.

A cet égard, il convient de rappeler que la Charte du Parc ne concerne pas uniquement le Syndicat mixte du Parc mais bien l'ensemble des signataires : État, Région, Départements, Communautés de communes, Communes, et des partenaires. L'évaluation est donc un exercice collectif auquel chacun est appelé à apporter sa contribution.

Dans le cadre de sa Charte, le Parc s'est engagé en 2015 à réaliser une évaluation de son action en deux temps :

- **Une évaluation à mi-parcours**, conduite avec des moyens internes, qui a pour objectif de réaliser un premier bilan des réalisations engagées, de vérifier que les actions conduites et les modes d'interventions sont conformes aux objectifs de la Charte ou méritent d'être réorientés. **Ce bilan-évaluatif intervient en 2024.**
- **Une évaluation finale**, conduite avec des moyens internes et externes qui analysera l'ensemble de la mise en œuvre de la Charte à l'occasion de la révision de la Charte et formulera des recommandations pour la préparation de la future Charte 2030-2045. Cette évaluation finale selon le calendrier prévisionnel de la révision de la Charte **devrait être engagée en 2025/2026.**

En raison de la proximité des échéances entre la démarche d'évaluation à mi-parcours et la démarche d'évaluation finale, une articulation des objectifs et de la méthode de mise en œuvre de ces deux phases d'évaluation s'impose pour des raisons de cohérence, d'efficacité des moyens à engager et de lisibilité dans la participation des acteurs locaux qui seront associés à cette démarche.

Les objectifs de l'évaluation à mi-parcours

- Réaliser le bilan-évaluatif de la mise en œuvre de Charte du Parc sur la période 2015 à 2023, et en particulier des actions réalisées par le PnrL.
- Définir des préconisations pour la période de la fin de la Charte sur la période 2025-2030.

- Orienter le travail de l'équipe du PnrL sur les priorités d'actions pour 2025-2030.
- Favoriser les échanges et la concertation avec les signataires de la Charte (Communes, Communautés de communes, Départements, Région).
- Préparer l'évaluation finale.
- Communiquer sur les réalisations et le bilan évaluatif de 2015 à 2023.

Méthode et étapes de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée sur la période **de mai 2024 à mars 2025** selon la **méthode et le calendrier présenté dans la note annexée au présent rapport.**

Instances de l'évaluation :

Le Comité Syndical est désigné comme l'organe décisionnel de suivi de l'évaluation à mi-parcours de la Charte. Le comité syndical sera assisté dans cette mission par **l'Exécutif du PnrL** qui réalisera **le suivi en continu de l'avancement des travaux de la démarche d'évaluation à mi-parcours.**

Pour la mise en œuvre de la démarche d'évaluation finale préalable à la révision de la Charte, un comité de pilotage élargi à des partenaires signataires de la Charte, notamment l'État et la Région sera mis en place.

Les Moyens pour conduire l'évaluation

Le choix a été fait de réaliser l'évaluation à mi-parcours avec des moyens internes au PnrL, notamment avec **la création d'un poste de chargé de mission évaluation/révision de la Charte** et le concours de **l'équipe du Parc, notamment de la Direction**, des chargés de mission observatoire (territoire et biodiversité) et de chargés de mission qui seront **référents par thématiques** définies ci-dessous.

Milieux naturels, biodiversité, TVB / Forêt et filière bois/ Eau, rivières, zones humides / Agriculture durable / Tourisme durable / Paysage et Aménagements / Urbanisme, architecture et patrimoine bâti/ Economie de proximité et filières / Transition énergétique et mobilité / Education au territoire et Culture

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'engagement de la démarche d'évaluation à mi-parcours selon le calendrier, la méthode et les moyens présentés dans la note annexée au présent rapport.
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à signer cette convention, à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Président

Jérôme End